

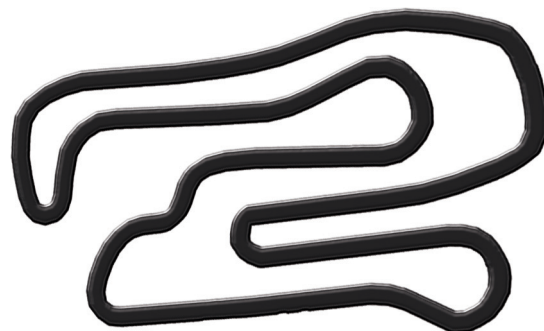
8^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP KART PISTE
CIRCUIT DE SAINT LAURENT DE MURE (69) les 04 & 05 JUILLET 2015

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP KART PISTE 2015
REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT DE SAINT LAURENT DE MURE (69)
04 & 05 JUILLET 2015



1 - L'ORGANISATION

- 1.1 Le Rassemblement National UFOLEP Kart Piste 2015 est organisé sur le circuit de SAINT LAURENT DE MURE dans le département Rhône Alpes **les 04 et 05 juillet 2015** par la Commission Nationale Sportive UFOLEP Kart Piste en collaboration avec l'ASK LYON KART MASTER CLUB et la DELEGATION REGIONALE UFOLEP RHONE ALPES.
- 1.2 Le présent règlement particulier est spécifique à ce Rassemblement National UFOLEP en conformité aux Règlements Sportif et Technique 2015 de l'UFOLEP Kart Piste.

2 - LES OFFICIELS

- 2.1 Les officiels désignés ci-dessous sont en charge de l'encadrement de ce Rassemblement National. Ils veilleront à ce que soit appliqués et respectés les règlements sportif et technique UFOLEP 2015 et le présent règlement particulier et devront être titulaire d'une licence UFOLEP en cours de validité.

Fonction	Nom	Comité UFOLEP
Directeur de Course	Jean-Marie CAROF	Ufolep 86
Directeur de Course adjoint	Michel FEVRES (CNS)	Ufolep 33
Directeur de Course adjoint	Jean François CADORET	Ufolep 77
Directeur de Course adjoint	Dominique NAIMI	Uolep 77
Responsable Sportif	Eric CHAPPARD (CNS)	Ufolep 77
Responsable Technique	Bruno CORBILLE (CNS)	Ufolep 44
Représentant Délégation Régionale	Cédric GODDERIDGE	Ufolep 69
Président du Club coorganisateur	Stéphane DESCHIENS	Ufolep 69
Commissaires Techniques	Laurent BARATEAU	Ufolep 33
	Christian GUERIN	Ufolep 44
	Jérôme LAVILLE (CNS)	Ufolep 71
	Jean Claude MILLAS	Ufolep 33
	Jean Louis HARDIVILLIER	Ufolep 33
Chef de Poste	Alain RIBAGER (CNS)	Ufolep 68
Responsable chronométrage	Anne Hélène DROUIN	Ufolep 33
Chronométrage	Stéphane DESCHIENS	Ufolep 69

- 2.2 Le Chef de Poste sera en charge des vérifications des licences de tous les officiels en poste dans l'enceinte du circuit.

3 - LES PARTICIPANTS

- 3.1 Rassemblement National UFOLEP Kart Piste 2015 est réservé aux pilotes de toutes les régions et de tous les pays, détenteurs d'une licence UFOLEP **avec photo** "pratiquant" Karting en cours de validité 2014/2015.
- 3.2 Les concurrents sont divisés en 11 catégories, en fonction de leur âge et de leur matériel : **MINI, JEUNE, SPORT 2 TEMPS, SPORT 4TEMPS, SUPER, SUPER MASTER, VITESSE, VITESSE MASTER, HANDIKART, PUISSANCE et EXPERIMENTAL.**

De part leur engagement, les pilotes devront appliquer les règlements Sportifs et Techniques UFOLEP Kart Piste 2015 et les spécificités de ce présent Règlement particulier.
- 3.3 **L'engagement d'un concurrent MINI, JEUNE et EXPERIMENTAL est de 90€ (dont 6€ reversés à l'UFOLEP Nationale)**
- 3.4 **L'engagement d'un concurrent SPORT 2T/4T, SUPER, SUPER MASTER, VITESSE, VITESSE MASTER, HANDIKART et PUISSANCE est de 110€ (dont 13€ reversés à l'UFOLEP Nationale)**
- 3.5 Les engagements se feront au moyen du Bulletin d'inscription fourni en Annexe et sont ouverts du 01 juin au 28 juin 2015 inclus, le cachet de la Poste faisant foi.
- 3.6 Les engagements par fax, téléphone, ou sur place seront refusés.
Les engagements sont à adresser à :
NATIONAL KART UFOLEP 3, rue Téchouères 33380 BIGANOS

3.7 Le nombre maximum de participants par catégorie est fixé à :

Catégorie	Capacité
MINI	35 pilotes maximum
JEUNE	45 pilotes maximum
SPORT 2T	45 pilotes maximum
SPORT 4 T	45 pilotes maximum
SUPER	45 pilotes maximum
SUPER MASTER	45 pilotes maximum
VITESSE	45 pilotes maximum
VITESSE MASTER	45 pilotes maximum
HANDIKART	30 pilotes maximum
PUISSANCE	30 pilotes maximum
EXPERIMENTAL	45 pilotes maximum

4 - LE CIRCUIT

- 4.1 Le circuit de SAINT LAURENT DE MURE est géré par ACTUA LYON KART METROPOLE. Le circuit est ouvert à partir du jeudi 2 juillet 2015 de 10 H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.
Le montant du droit de piste du jeudi est de **40€**.
- 4.2 Les **03, 04 et 05 juillet 2015**, le circuit est exclusivement réservé à l'organisation du Rassemblement National.
Aucun supplément de prix ne sera demandé aux pilotes au titre du droit de piste.

5- LE Paddock

- 5.1 L'accès au paddock est gratuit et libre (pas de réservation paddock). Possibilité de s'installer à partir du jeudi 02 juillet, jusqu'au vendredi 03 juillet 2015, et pour les pilotes MINI jusqu'au samedi 04 juillet 2015.
Chaque concurrent veillera à procéder à la confirmation d'engagement afin d'être autorisé à prendre la piste.
- 5.2 Chaque stand ou structure devra posséder obligatoirement et visible de l'extérieur, **un extincteur ABC de 6 kg minimum de moins de 10 ans et vérifié depuis moins d'un an**. Chaque concurrent veillera à entreposer son kart sur un tapis de sol absorbant.
- 5.3 Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Paddock.
- 5.4 Les concurrents veilleront à récupérer leurs pneumatiques usagés, ou à les restituer auprès des professionnels présents sur place.

6 - LE CHRONOMETRAGE

- 6.1 Le chronométrage sera effectué au moyen d'un système AMB. Les concurrents possédants leur propre transpondeur AMB veilleront à inscrire leur numéro de transpondeur sur leur bulletin d'engagement.
- 6.2 Les concurrents auront la possibilité de louer un transpondeur AMB pour le week-end. Ils devront le mentionner sur le bulletin d'engagement et joindre un chèque de 25 €, ainsi qu'un chèque caution de 200 €, les deux à l'ordre de National Kart UFOLEP (*Le chèque de caution n'est pas encaissé et restitué à la fin du week-end*).

7- LES PNEUMATIQUES

- 7.1 Un seul train de pneumatique VEGA (2AV et 2AR) est autorisé pour le week-end et par concurrent. En cas de crevaison, le pilote peut remplacer le pneumatique endommagé par un pneumatique plus usé après vérification des contrôleurs techniques.
- 7.2 Les pneumatiques seront disponibles à la vente sur place, au prix de **110€** le train. (*un seul train par pilote engagé*)

7.3 Types de pneumatiques autorisés par catégorie.

Catégorie	Type	Type pluie
MINI	CADETTI	INTERDIT
JEUNE	CADETTI	INTERDIT
SPORT 2T / SPORT 4 T	SL6	W5
SUPER	F4 ROSE	W5
SUPER MASTER / HANDIKART	F4 ROSE	W5
VITESSE / VITESSE MASTER	F4 ROSE	W5
PUISSANCE	F4 ROSE	W5
EXPERIMENTAL	CADETTI	INTERDIT

8 - LE POIDS

8.1 Le règlement technique impose des poids minimums, rappelés ci-dessous. Des contrôles seront effectués par les commissaires techniques.

Catégorie	Poids minimum
MINI	90 Kg
JEUNE	125 Kg
SPORT 2 T	150 Kg
SPORT 4 T (SUBARU KX21)	150 Kg
SPORT 4 T (SUBARU 400)	165 Kg
SUPER	165 Kg
SUPER MASTER (plus de 35 ans ou poids mini du pilote 80kg)	173 Kg
HANDIKART	173 Kg
VITESSE	178 Kg
VITESSE MASTER (plus de 35 ans ou poids mini du pilote 80 kg)	185 Kg
PUISSANCE	175 Kg
EXPERIMENTAL 7/10	105 Kg
EXPERIMENTAL 10/13	130 Kg

9- LES PENALITES/SANCTIONS

9.1 Des pénalités peuvent être attribuées aux concurrents selon le barème suivant :

Infractions Sportives	Pénalité
Non respect des officiels de la part du pilote ou de ses accompagnants	Déclassement
Attitude non sportive dans l'enceinte du circuit, avant, pendant et après le Rassemblement	5 places
Attitude non sportive dans l'enceinte du circuit, si récidive	Déclassement
Conduite en "zigzag" dans les tours de formation	Avertissement
Conduite en "zigzag" dans les tours de formation si récidive	5 places
Absence d'un concurrent au Briefing officiel	10 places
Non respect de la procédure de départ	5 places
Non respect de la procédure de départ si récidive	Déclassement
Faux départ, ou anticipation du départ, ou simulation de départ dans le tour de formation	Mise hors course
Ignorance et/ou dépassement sous drapeau jaune	10 places
Ignorance et/ou dépassement sous drapeau bleu (pour un pilote retardataire)	5 places
Dépassement sous drapeau rouge	Exclusion
Concurrent coupant la piste volontairement	Mise hors course
Non respect d'un drapeau (hors jaune et bleu)	Mise hors course
Concurrent persistant dans les infractions, malgré une pénalité	Exclusion
Comportement dangereux du concurrent (coup de pontons, de roue, de spoiler...)	Déclassement
Comportement dangereux du concurrent (coup de pontons, de roue, de spoiler...) si récidive	Exclusion
Conduite non sportive (causer une collision évitable, heurt volontaire...)	Mise hors course
Conduite non sportive (causer une collision évitable, heurt volontaire...) si récidive	Exclusion
Essais moteurs pendant la pause déjeuner	3 places
Alcoolémie positive	Exclusion

Infractions Techniques	Pénalité
Poids minimum contrôlé non atteint	Déclassement
Concurrent ne s'étant pas présenté au Contrôle Technique	Déclassement
Absence de numéros de course et/ou de transpondeur	Avertissement
Absence de numéros de course et/ou de transpondeur, si récidive	5 places
Moteur ou châssis non conforme à la réglementation technique en vigueur	Déclassement
Non respect de la réglementation pneumatique	Déclassement
Non respect des normes de bruit autorisées (96db)	Déclassement

9.2 **Toute licence manquante, incomplète (sans photo par exemple) ou irrégulière sera sanctionnée par une amende de 25 € pour un adulte et de 12,50 € pour un enfant.**

9.3 Les amendes et sanctions disciplinaires prévues par le règlement disciplinaire de l'UFOLEP seront facturées par l'échelon National à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable du la CNS.

10- ESPRIT DE CONVIVIALITE

Ces compétitions sont organisées dans le cadre de l'UFOLEP, fédération sportive affinitaire, et avec son esprit. Chaque participant (pilote, mécanicien, accompagnant...) se doit de respecter le principe d'une compétition amicale et désintéressée en s'efforçant de faire sienne la devise de l'UFOLEP : «tous les sport autrement».

11- CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisateur, en relation avec le jury de la course, est autorisé, en cas de force majeure à prendre des dispositions utiles pour le bon déroulement de l'épreuve.

12- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ensemble, protégeons notre environnement.

Chaque pilote doit se sentir concerné par l'environnement. Il en va de l'avenir de notre discipline. C'est pour cela que nous transmettons aux pilotes et mécaniciens ces quelques lignes de conduites environnementales.

12.1 Les obligations

- Les pilotes sont responsables de leurs déchets.
- Chaque pilote, dans le paddock doit avoir un tapis de sol absorbant sous le kart.
- Le nettoyage du kart doit être fait à l'endroit prévu à cet effet avec récupération des liquides de nettoyage (bac de récupération, etc....) ;
- Recyclage des pneumatiques : modalités à voir auprès du manufacturier, ou du vendeur.

12.2 Les petits gestes qui changent tout...

- Tout déplacement des karts sur chariot devra se faire moteur arrêté. Silence moteur pendant la pause déjeuné prévue dans les horaires de l'épreuve.
- Surveillance des silencieux d'échappement et d'admission (cf. Réglementation Kart Piste 2015) ;
- Réglage du moteur pour éviter les nuisances olfactives ;
- Récupération de tous les déchets liquides (fûts d'essence, bidons d'huile, etc....) ;
- Utilisation des sacs poubelle mis à disposition pour les déchets ménagers ou en demander à l'organisateur ;
- Tri sélectif s'il est appliqué sur le circuit ;
- Utilisation des conteneurs à déchets ;
- Le gestionnaire du circuit recevant cette épreuve, se réserve le droit de demander l'exclusion d'un concurrent auprès de la Direction de Course en cas d'infraction environnementale

13- DROIT A L'IMAGE

Tous les pilotes participants à ce Rassemblement National UFOLEP Kart Piste 2015 autorisent l'utilisation de leur image.

8^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP KART PISTE SAINT LAURENT DE MURE (69) les 04 & 05 JUILLET 2015



BULLETIN D'ENGAGEMENT

PILOTE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Mobile : _____
Email : _____ Date de naissance : ____/____/____
Nationalité : _____ Club : _____
N° de licence : _____ N° de transpondeur : _____
N° de course souhaité : _____

TUTEUR (POUR UN PILOTE MINEUR)

Nom : _____ Prénom : _____
N° de licence Tuteur : _____

CATEGORIE (COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE A VOTRE ENGAGEMENT)

- | | | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> MINI | <input type="checkbox"/> SPORT 2 T | <input type="checkbox"/> SUPER | <input type="checkbox"/> VITESSE | <input type="checkbox"/> EXPERIMENTAL
(7-10 & 10-13) |
| <input type="checkbox"/> JEUNE | <input type="checkbox"/> SPORT 4 T
(KX 21/400) | <input type="checkbox"/> SUPER MASTER | <input type="checkbox"/> VITESSE MASTER | |
| | | <input type="checkbox"/> HANDIKART | <input type="checkbox"/> PUISSANCE | |

- L'engagement d'un concurrent MINI, JEUNE et EXPERIMENTAL : **90 €** (à l'ordre de **NATIONAL KART UFOLEP**)
- L'engagement d'un concurrent des AUTRES CATEGORIES : **110 €** (à l'ordre de **NATIONAL KART UFOLEP**)
- **Option : LOUER UN TRANSPONDEUR** pour le week-end + **25 €** (à l'ordre de **NATIONAL KART UFOLEP**)
Pour la location d'un transpondeur, merci de joindre un chèque de caution de 200 € (qui ne sera pas encaissé)

Merci de renvoyer votre engagement et l'ensemble de vos règlements au plus tard le 29 juin 2015 à :

NATIONAL KART UFOLEP - 3, rue Téchouères - 33380 BIGANOS

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, des règlements technique et sportif, et m'engage à les respecter ; ainsi que l'esprit de convivialité du **RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP 2015**.

SIGNATURE DU PILOTE

SIGNATURE DU TUTEUR
(pour un pilote mineur)

PLANNING

Le Rassemblement National UFOLEP 2015 se déroule sur deux jours.

Le samedi 04 et le dimanche 05 juillet 2015, pour l'ensemble des catégories à l'exception de la catégorie MINI qui concourra uniquement le dimanche 05 juillet (*avec une séance d'essais libre le samedi 04 juillet à 18H15*).

Les horaires de passages définitifs vous seront communiqués après clôture des inscriptions.

LES PNEUMATIQUES

Seuls les pneumatiques VEGA sont autorisés.

Pour connaître les types par catégorie, merci de vous référer au règlement particulier.

Les pneumatiques pour la course sont limités à 1 train par pilote au prix unique de **110 €**

Les pneumatiques pour l'entraînement sont au prix d'ACTION KARTING et seront disponibles sur le circuit dès le jeudi 02 juillet 2015.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire merci de suivre les étapes suivantes :

1- Remplir le bulletin d'engagement ci-joint

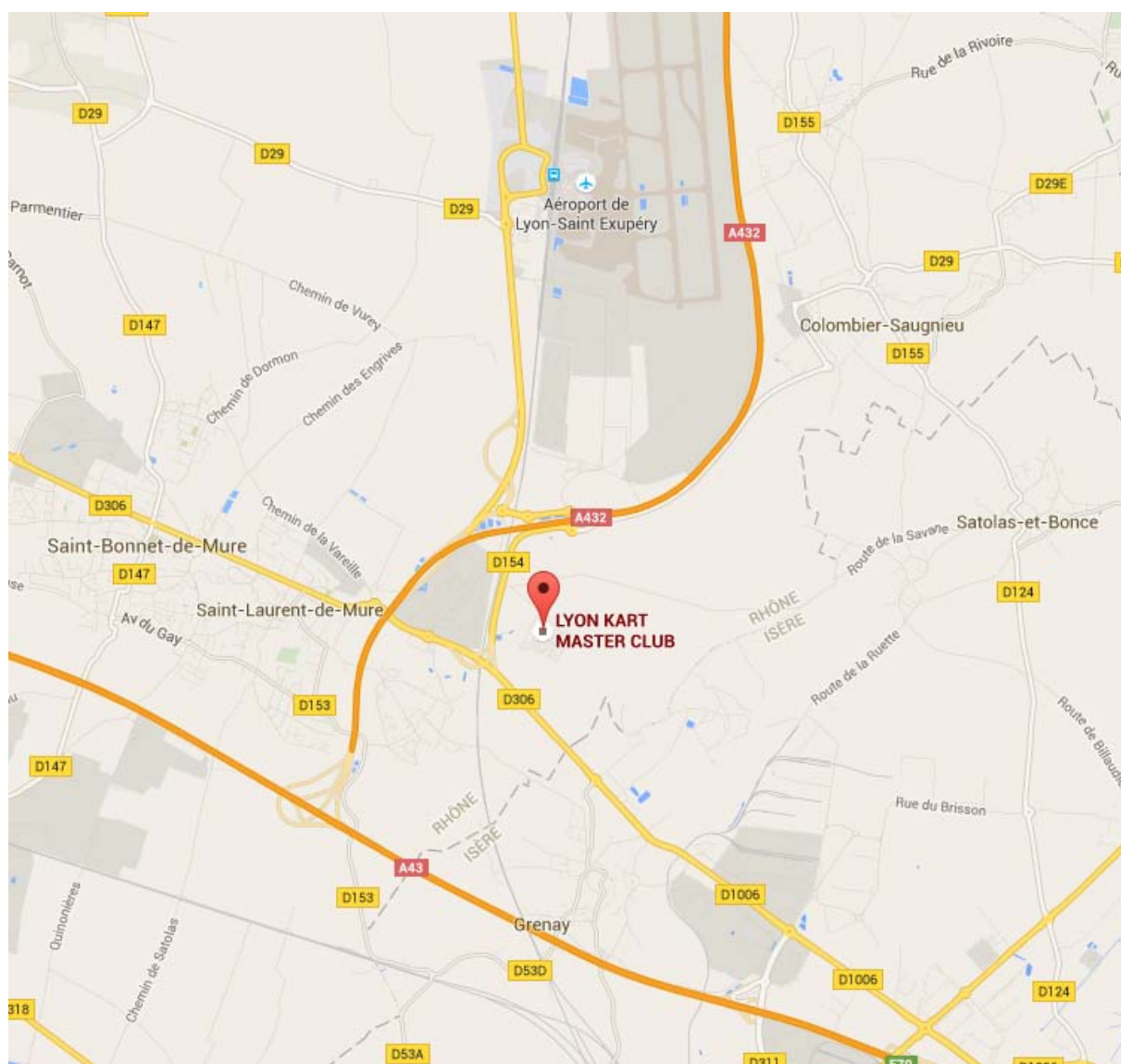
3- L'envoyer signé et accompagné de votre règlement afin de confirmer votre inscription à l'adresse ci-dessous, **avant le 29 juin 2015**.

NATIONAL KART UFOLEP

3, rue Téchouères

33380 BIGANOS

PLAN D'ACCES



HOTELS PARTENAIRES

Réservez avec le code LKMC

Hôtel Première Classe Lyon Est St-Quentin-Fallavier

Rue de Madrid

38070 St-Quentin-Fallavier

04 74 95 56 27 (Réservez avec le code LKMC)



Hôtel Balladins La Roselière

20, Boucle Ramee

ZAC de Chesnes Ouest

38070 St-Quentin-Fallavier

04 74 95 44 85 (Réservez avec le code LKMC)



AUTRES HOTELS

B&B Hôtel 08 92 70 75 36
r Jacques de Vaucanson 69720 Saint Bonnet de Mûre

Campanile 04 72 48 95 80
Les Marches Du Rhône Route Satolas 69720 Saint Laurent de Mûre

Hostellerie le Saint Laurent 04 78 40 91 44
8 r Croix Blanche 69720 Saint Laurent de Mûre

Hôtel Le Relais Fleuri 04 78 40 80 37
95 av Jean Moulin 69720 Saint Laurent de Mûre

Hôtel de Savoie 04 78 40 80 09
114 av Jean Moulin 69720 Saint Laurent de Mûre